

## CHAPITRE II

### L'ATTITUDE DU PUBLIC

---

Ces dernières années, on a noté une baisse de confiance du public envers la justice pénale en général, et en particulier envers la détermination de la peine, le secteur correctionnel et le régime de la mise en liberté sous condition. Dans son attitude à l'égard de la justice pénale, comme à l'égard d'autres aspects de la société canadienne, le public subit l'influence des médias omniprésents. Sa compréhension de la détermination de la peine et de la mise en liberté sous condition dépend en grande partie de l'image qu'en donnent les médias, car le citoyen moyen n'a pas régulièrement affaire à la justice pénale.

Dans toute démarche de réforme de la justice pénale, il est essentiel d'évaluer l'impact de la couverture médiatique et des autres sources d'information sur l'attitude du public. Lorsque cette attitude semble résulter d'une information inexacte ou incomplète, les stratégies de changement ne doivent pas se limiter à une réforme législative.

Le Comité a recueilli les témoignages de MM. Anthony Doob et Julian Roberts au sujet de l'étude qu'ils ont consacrée à l'attitude du public à partir de sondages Gallup réalisés en 1982, 1983, 1985 et 1986. Ils en sont venus à la conclusion que le point de vue des Canadiens sur la détermination de la peine n'est pas aussi bien arrêté qu'on pourrait le croire. De nombreux témoins ont cité cette étude, et le Comité la considère comme une étape importante de l'évolution des affaires publiques canadiennes dans le domaine de la justice pénale. On trouvera ci-dessous un résumé des résultats de l'étude et une analyse de ses conséquences quant aux mesures à prendre, qui seront suivies de la recommandation du Comité.

#### A. La sévérité des peines

La vaste majorité des Canadiens interrogés estimaient que les peines ne sont pas suffisamment sévères, en particulier dans les cas de crime sexuel violent et d'infraction de conduite en état d'ébriété. Pourtant, si presque aucune des personnes interrogées ne s'est dite d'avis que les peines étaient trop sévères de façon générale, près d'un cinquième des répondants ont jugé